



Aménagements Paysagers

Niveau 4

Formation scolaire

Apprentissage

> Préparation à la vie active par une qualification professionnelle

Entreprises paysagistes / Services espaces verts des villes ou des collectivités en tant qu'ouvrier(-ière) paysagiste qualifié(e), encadrant(e) technique, chef d'équipe...

> Poursuite d'études

Certificats de spécialisation / Enseignement supérieur court, en particulier BTSA Aménagements Paysagers, Technico-Commercial...

Spécificités de la formation

- ☑ Délivrance du **Brevet de secourisme (SST)**
- ☑ Délivrance de l'**Attestation de Conduite d'Engins en Sécurité (ACES) / AIPR**
- ☑ > un module d'approfondissement professionnel (MAP) : **infographie** en aménagement paysager (pour la voie scolaire)
> des Enseignements à l'Initiative de l'Etablissement (EIE) : **plan de jardin, transition agroécologique...**
> des enseignements en **pluridisciplinarité**
> l'implication dans **des chantiers écoles** permettant la réalisation d'aménagement
> la possibilité de suivre des **options engagement citoyen et/ou mobilité européenne**
- ☑ Des **intervenants professionnels spécialisés**
- ☑ Une plateforme de **travaux pratiques** en paysage
- ☑ Préparation aux **concours du Meilleur Apprenti de France et WorldSkills**

lefresne-angers-segre.fr ←

La réussite se cultive ici.

Pour en savoir plus :





Contenu de la formation

Le cycle de formation, sur 3 ans, est réparti entre enseignement général et enseignement professionnel :

- **2^{de} professionnelle** : Nature Jardin Paysage et Forêt spécialité « Travaux Paysagers »
- **1^{re} et terminale** : Aménagements Paysagers

> Des enseignements généraux

Français, mathématiques, histoire-géographie, anglais, EPS, biologie-écologie, physique-chimie, documentation, éducation socioculturelle, informatique, éducation morale et civique, techniques de recherche d'emploi

> Des enseignements professionnels

- Techniques d'aménagements paysagers
- Agroéquipement
- Connaissance du végétal
- Économie de l'entreprise

> Des enseignements complémentaires

- Un accompagnement personnalisé
- Un accompagnement au projet professionnel et aux projets collectifs solidaire et citoyen



Des aides à l'hébergement, à la restauration et au premier équipement sont accordées par les organismes financeurs de l'apprentissage (OPCO).

- Pour la voie scolaire, des bourses peuvent être accordées aux élèves
- Possibilité d'internat
- Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

RNCP 38857 - Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2029

Validation du diplôme

L'examen est une combinaison de 2 types d'évaluations :

- Le contrôle certificatif en cours de formation (CCF) : épreuves organisées par l'établissement et réparties sur l'année de première et de terminale
- Le contrôle terminal : 3 épreuves écrites et une épreuve orale

> Modalités de formation

Pour la voie scolaire

22 SEMAINES
de stages sur
les 3 ans

Pour l'apprentissage

84 SEMAINES
en entreprise
sur les 3 ans

Conditions d'admission et inscription

Entrée en seconde

Les élèves de 3^{ème} expriment leurs vœux d'orientation via leur collège. Ils sont ensuite examinés par une commission d'affectation (AFFELNET).

Entrée en première

- Les élèves titulaires du CAP sur examen de dossier
- Les élèves issus des classes de 2^{de} (générale ou professionnelle) selon examen du dossier

Spécificités de l'apprentissage

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus ou être dans l'année de ses 15 ans en sortie de 3^{ème} (pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers)
- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat du CFAA 49
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise
- Rentrée en septembre et sur demande
- Prise en charge des coûts de formation par les organismes financeurs de l'apprentissage

lefresne-angers-segre.fr